



**OBJET** : Fixation des tarifs et des débits d'annulation du séjour de Printemps 2024, en France.  
[Nomenclature « Actes » : 7.1 Decisions budgétaires]

Le Maire de Villemomble,

**VU** la délibération n°16 du 7 juillet 2022 ayant pour objet la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal, en date du 15 mars 1996, ayant pour objet l'organisation des séjours pendant les périodes de vacances scolaires et de classes de découverte,  
**VU** le marché n° 2023-14 ayant pour objet l'acquisition des prestations de séjours pour les vacances scolaires – Lot n°2 Séjour Printemps,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal, en date du 6 février 2018, fixant le principe de facturation pour les séjours de vacances à l'étranger et en France organisés par la Ville auprès d'organismes extérieurs et les conditions d'application du quotient familial,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal, en date du 9 mars 2023, portant actualisation du quotient familial,  
**CONSIDÉRANT** l'offre fournie par LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX, titulaire du lot n° 2 pour le séjour Printemps 2024,

## **D É C I D E**

**Article 1** : D'appliquer le tarif de référence pour le séjour Hiver en France comme suit :

- 1 séjour de 6 jours pleins, en avril 2024 :
  - o Tarif villemomblois de référence pour l'application du quotient familial = 349.02 euros pour le séjour, soit 58.17 euros par jour (tarif arrondi).
  - o Tarif non villemomblois = 697.98 euros pour le séjour, soit 116.33 euros par jour (tarif arrondi).

**Article 2** : Débits d'annulation :

En cas d'annulation écrite du séjour, sauf pour motif expressément justifié (accident ou maladie), un dédit d'annulation sera facturé à la famille selon les conditions suivantes :

- Annulation formulée entre 40 à 6 jours avant la date du départ : 60 % du tarif du séjour applicable à la famille (en fonction du quotient familial).
- Annulation formulée entre 6 jours avant la date du départ au jour du départ : 80 % du tarif du séjour applicable à la famille (en fonction du quotient familial).

**Article 3** : La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier du Raincy,
- Le Service des recettes,
- La responsable du pôle des affaires scolaires et périscolaires

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20240202-10835-AU-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 6 février 2024

Fait à Villemomble, le 2 février 2024

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU





**VILLEMOMBLE**  
**Pôle des affaires scolaires et périscolaires**  
**CALCUL DU TARIF DE RÉFÉRENCE POUR LE SÉJOUR EXTÉRIEUR AU PRINTEMPS( 50% du coût réel) 2024**

Séjour Printemps 6 jours	
coût réel	Tarif de référence 50 %
698,00	<b>349,00</b>

**Calcul des tarifs des séjours de vacances extérieurs en France selon application du quotient**

Quotient	Séjour de vacances Corrençon			Séjour CJH			
	Tarif référence séjour vac	Séjour de vacances avec QF	Soit participation en € / jour	Coût 50 % <b>6 jours</b>	Tarif jour maxi (arrondi)	Tarif jour avec QF (arrondi)	Tarif avec QF <b>6 jours</b> (arrondi)
<b>Moins de 491</b>	23,92	4,78	19,14	349,00	58,17	39,03	<b>234,18</b>
<b>de 491 à &lt; 548</b>	23,92	9,57	14,35	349,00	58,17	43,82	<b>262,92</b>
<b>de 548 à &lt; 674</b>	23,92	14,35	9,57	349,00	58,17	48,60	<b>291,60</b>
<b>de 674 à &lt; 999</b>	23,92	19,14	4,78	349,00	58,17	53,39	<b>320,34</b>
<b>&gt; ou = à 999</b>	23,92	23,92	0,00	349,00	58,17	58,17	<b>349,02</b>
Extérieur 100 %				698,00	116,33		<b>697,98</b>

<b>Séjour Printemps 2024</b>			
Quotient	Tarif avec QF	Débit d'annulation de 40 à 6 jours avant le départ 60 %	Débit d'annulation Moins de 6 jours avant le départ 80 %
<b>Moins de 491</b>	<b>234,18</b>	140,51	187,34
<b>de 491 à &lt; 548</b>	<b>262,92</b>	157,75	210,34
<b>de 548 à &lt; 674</b>	<b>291,60</b>	174,96	233,28
<b>de 674 à &lt; 999</b>	<b>320,34</b>	192,20	256,27
<b>&gt; ou = à 999</b>	<b>349,02</b>	209,41	279,22
extérieur	<b>697,98</b>	418,79	558,38